



la
cggt

Fédération Nationale des Salariés
de la **Construction**,
du **Bois**
et de l' **Ameublement CGT**



JOURNÉE

25 avril 2012 - matin - Montreuil

D'ÉTUDE



la
cggt

Spécial

T P E

rés etites ntreprises



JOURNÉE

25 avril 2012 - matin - Montreuil **D'ÉTUDE**



Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement - CGT

263, rue de Paris, case 413 - 93514 - Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - www.construction.cgt.fr

Directeur de la publication : Jean-Pascal FRANÇOIS

Conception et réalisation : Michèle BRAMARDI

Photos : Allaoua SAYAD

Imprimerie : Brunehaut

Spécial

TPE

rès etites ntreprises



Francis ANTOINE

Je vous remercie de votre présence. Je vous rappelle que cette **Journée d'Étude** organisée par la Fédération est consacrée à deux thèmes :

→ **Les TPE** et, plus particulièrement, les élections dans le cadre des TPE ;

→ **Les Branches Connexes** de notre Fédération.





Régis **KOPEC**



Bonjour, merci à tous d'être présents. Je vais vous présenter un document *Power-Point* qui détaille qui sont les salariés des TPE, ce que va être **la campagne des élections pour la représentativité dans ces entreprises** et les enjeux que cela représente pour notre organisation syndicale.

Élections de représentativité :
vote des salariés des petites entreprises de moins de 11 salariés

Ces élections concernent les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, appelées les TPE. Elles auront lieu du 28 novembre au 12 décembre 2012. Ces élections ont un caractère unique parce que jamais les salariés des TPE n'ont voté pour une élection de ce type depuis 1936, année de mise en place des délégués du personnel. Ils ne votaient en effet jusqu'à présent que pour les élections prud'homales.

Par ce vote, ils désigneront leurs représentants syndicaux.



25 Avril 2012

La représentativité des organisations syndicales (loi du 20 août 2008)

La représentativité des organisations syndicales découle de la loi du 20 août 2008. Il est aujourd'hui nécessaire de mesurer :

→ l'effectivité de la représentativité collective du personnel ;

→ l'audience des organisations syndicales de salariés.

Cette représentativité est déterminée après l'addition :

→ des résultats des élections des CE, DUP (à défaut des DP) ;

→ des résultats des élections de la fonction publique ;

→ des résultats de la consultation des salariés des TPE.

Pour consulter les salariés des entreprises de moins de onze (*seuil des DP*), un scrutin est organisé tous les quatre ans au niveau régional.

Pour les TPE, les résultats détermineront la représentativité syndicale par branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel.

Les enjeux de ces élections

Les enjeux de ces élections se situent au niveau de :

→ La représentativité syndicale

Elle détermine l'influence de chaque OS, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords ainsi que les conventions collectives. Elle donnera des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires nationales où de nombreux sujets sont négociés. Le rapport de force qui y est installé est d'une grande importance.

→ Les enjeux revendicatifs

La CGT se bat pour conquérir les mêmes droits pour tous ses salariés, qu'ils appartiennent à de petites ou grandes entreprises. Elle revendique

également le SMIC à 1 700 uros brut, un 13^e mois pour tous, un vrai déroulement de carrière et l'égalité femmes/hommes.

→ La syndicalisation CGT

Syndiquer les travailleuses et les travailleurs des petites entreprises dans des syndicats locaux professionnels et interprofessionnels.

Où travaillent les salariés des entreprises de moins de 11 salariés concernés par ces élections ?

Les salariés des TPE travaillent :

→ dans l'artisanat ;

→ pour les professions libérales ;

→ chez les particuliers employeurs ;

→ dans l'économie sociale ;

→ dans le commerce.

L'artisanat représente 2,4 millions de salarié(e)s, dont 1,4 million dans les entreprises de moins de 10. L'artisanat exerce aujourd'hui à 40 % dans le secteur du bâtiment, à 32 % dans les services, à 17 % dans la production et à 11 % dans l'alimentation. L'ensemble des salariés de l'artisanat du bâtiment n'est pas concerné par ces élections. En effet, seuls les salariés des entreprises de moins de 11 seront amenés à voter.

Les particuliers employeurs emploient aujourd'hui des assistantes maternelles, des gardes d'enfant, des employés de maison...

Les salariés concernés par ces activités représentent en tout 1,4 million d'emplois et 563 millions d'heures travaillées équivalant à 340 000 équivalents temps plein. Les emplois rémunérés par les CESU sont également concernés. Dans tous les cas, les salariés qui exercent ces activités sont difficiles à cerner. Certains sont par ailleurs employés auprès de plusieurs employeurs. ...





Le secteur de l'économie sociale regroupe les mutuelles, les coopératives, les fondations, les associations. Ce secteur concentre 1,730 million de salarié(e)s. Moins de 500 000 seraient dans les entreprises de moins de 11 salariés (*estimation*).

Le secteur des professions libérales occupe des architectes, des géomètres, des agents commerciaux, des formateurs d'adultes, des agents en comptabilité, en pratique dentaire, en laboratoire d'analyse, en conseil, au sein de cabinet médicaux... Ces salariés seraient 990 000 (*en 2007*).

Le secteur du commerce occupe en totalité 3 227 045 salariés, dont 815 333 dans des entreprises de moins de 10 salariés concernés par les élections.

Qui votera ?

Tous les salariés de toutes les entreprises qui emploient moins de onze salariés au mois de décembre 2011 voteront à ces prochaines élections.

Vous avez reçu à ce sujet, dans vos USC, syndicats et UR, un tract concernant les apprentis dans les CFA. Ceux-ci sont salariés.

Nous avons décidé de mener cette action dès à présent, afin de toucher les deux promotions qui sont dans les CFA en 2012.

Il s'agit des apprentis de 1^{ère} année et de ceux de 2^e année qui termineront en juin.

Pour voter il faut :

→ Avoir un contrat de travail en décembre 2011, même si celui-ci a pris fin au-delà de cette période ;

→ Être âgé de 16 ans révolus (*les apprentis sont concernés*) ;

→ Ne pas être privé de ses droits civiques.

Listes électorales

Les électeurs concernés sont inscrits sur les listes électorales de la région dans laquelle est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel ils exercent leur activité principale au

titre de la branche professionnelle dont ils relèvent :

→ Soit dans un collège ouvrier-employé-technicien (*dit non-cadre*) ;

→ Soit sans un collège cadre.

La liste électorale est établie par les URSSAF et gérée nationalement par le Ministère du Travail. Chaque électeur et chaque organisation syndicale pourront demander et obtenir une copie de la liste à leurs frais. La CGT a introduit cette demande.

Un vote sur sigle

Ce vote diffère de celui que nous connaissons dans la mesure où il s'agit d'un vote sur sigle que les électeurs pourront effectuer par correspondance ou par voie électronique.

Nationalement, les Confédérations déposeront leur candidature (*sur sigle*), pour couvrir l'ensemble des champs professionnels et interprofessionnels.

Des candidatures régionales peuvent être déposées auprès des DIRECCTE par des organisations non confédérées « *représentatives* » sur un champ professionnel territorial.

Quelques dates :

→ Décembre 2011 : photographie de la liste électorale.

→ Janvier à mai 2012 : les caisses URSSAF établissent, après déclaration des entreprises, les listes électorales ;

→ 5 septembre 2012 : au plus tard réception, par chaque électeur, d'un courrier l'informant de son inscription ;

→ 10 septembre 2012 : publication de la liste électorale suivie des périodes de recours jusqu'au 22 octobre 2012 ;

→ 10 au 21 septembre 2012 : dépôt des candidatures sur sigle ;

→ 8 octobre 2012 : publication de la liste des candidatures sur sigle ;

→ 3 au 23 novembre 2012 : envoi des documents électoraux aux électeurs ;

TPE

rès petites entreprises

25 Avril 2012

→ 28 novembre au 12 décembre 2012 : déroulement du vote par correspondance ou par voie électronique ;

→ 18 au 21 décembre 2012 : dépouillement national.

Nous devons être attentifs au fort risque d'absentéisme pour ces élections qui s'adressent à des salariés qui n'ont pas l'habitude de voter.

Nous aurons un important travail à faire en direction de ces salariés pour les inciter à voter.



Septembre 2012		Octobre 2012		Novembre 2012		Décembre 2012		Janvier 2013		Février 2013		Mars 2013		Avril 2013	
1 S	2 D	3 L	4 M	5 M	6 J	7 V	8 S	9 D	10 L	11 M	12 M	13 J	14 V	15 S	16 D
17 L	18 M	19 M	20 J	21 V	22 S	23 D	24 L	25 M	26 M	27 J	28 V	29 S	30 D	31 D	

1 Envoi du courrier d'information aux électeurs, au plus tard le 5 septembre 2012, précisant pour chaque électeur les informations inscrites sur la liste électorale.

2 Publication de la liste électorale :
- Accès à la base à la DIRECCTE.
- Publication sur le site Internet des élections TPE. La date de publication marque l'ouverture de la période de recours gracieux.

3 Envoi des documents électoraux aux électeurs. La propagande est envoyée au minimum 5 jours avant l'ouverture du scrutin. Dès la réception des documents électoraux, l'électeur peut retourner son vote par correspondance.

4 Déroulement du vote par Internet. Il est possible de voter de 8h à 20h (ordinateur 7/7) et 24/24h pendant la période de vote. Les votes par correspondance doivent être envoyés au plus tard le dernier jour de la période du scrutin.

5 Début des opérations de dépouillement. Il débute 5 jours après la fin du scrutin pour permettre l'acheminement des urnes et des bulletins de vote par correspondance.

6 Fin du dépouillement et proclamation des résultats du scrutin TPE. Dès la fin des opérations de dépouillement, les résultats sont envoyés à la DIRECCTE pour publication. Ils sont également publiés sur le site Internet des élections TPE.





Spécial

Journée d'Etude TPE

Nos revendications

La CGT revendique les mêmes droits pour tous les salariés :

→ Gagner les mêmes droits pour les salariés, les activités sociales, la formation, les droits de défense et de soutien.

La CGT porte également des revendications interprofessionnelles et professionnelles :

→ Il s'agit de revendications importantes pour les salariés des TPE qui concernent les salaires, le SMIC, la réduction des temps partiels, la réduction de la précarité, l'égalité femmes/hommes, le paiement de toutes les heures de travail effectuées...

La CGT revendique le droit à des institutions de représentation pour tous les salariés des entreprises de moins de 11 (repères revendicatifs CGT) :

→ Soit sur une base interprofessionnelle, soit par grand secteur d'activité, avec un financement de 0,2 % pour le fonctionnement et de 3 % de la masse salariale pour les activités sociales et culturelles.

Un exemple de mise en place d'instances de dialogue social : l'Artisanat

Un accord concernant les salariés de l'artisanat a été signé par la CGT, les autres Confédérations et l'UPA. Il a été très fortement combattu par le MEDEF et la CGPME.

Cet accord concerne les salariés de l'artisanat des entreprises de moins de 10 salariés et prévoit un financement du dialogue social de 0,15 % de la masse salariale.

Cet accord se traduit, en territoire, par la mise en place de Commissions paritaires régionales ou départementales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA ou CPDIA).

Ces commissions sont un lieu d'échange, d'expression et d'action.

Les attributions de ces commissions paritaires concernent, notamment :

- L'emploi, la formation professionnelle, la GPEC ;
- L'hygiène, la sécurité, la santé au travail ;
- Les actions sociales ;
- L'aide au dialogue social dans les entreprises.

Communication en quatre temps

Au sujet de ces élections, il est utile de rappeler :

- La proximité de nos organisations territoriales et professionnelles ;
- Les enjeux ;
- Les revendications TPE : SMIC, 13e mois, des droits comme les autres, un déroulement de carrière... ;
- La légitimité du vote CGT.

Nos axes d'action 1

Il s'agit de :

- Sensibiliser toute la CGT parce que ces élections constituent une bataille commune ;
- Sensibiliser tous les syndiqués en les invitant à intervenir auprès des salariés des petites entreprises qui les entourent ;
- Travailler sur la communication : dans les zones artisanales, dans les CFA, dans le cœur des villes, dans les restaurants ouvriers, dans les cabinets médicaux, chez les marchands de matériaux, au sein des quartiers qui concentrent les activités de petites entreprises... ;
- Organiser la communication en grand : affichages, diffusion de flyers, carnet CGT apprentis, carnet TPE/Artisanat. Distribuer dans les transports (*métro/gare*). La communication doit se décliner avec une approche métropole, ville, petite ville et milieu rural au moyen des supports réalisés par la CGT.

25 Avril 2012

Je vous rappelle que deux communications sont à la disposition des militants, dont une est consacrée tout particulièrement aux élections TPE. L'Aplomb spécial « *Artisanat et élections TPE* » doit paraître prochainement en 50 000 exemplaires.

Ce matériel, qui pourra être distribué jusqu'à la veille des élections, sera envoyé à ses destinataires habituels. Une réserve sera conservée au siège pour répondre à toutes les demandes supplémentaires.

De petits flyers seront publiés de septembre à novembre au niveau fédéral.

Ils reprennent les enjeux des élections, les repères revendicatifs, la manière de voter (*sigle*), ainsi que les raisons de voter CGT. Ils seront à disposition des US, UR et de tous les camarades.



→ Mobiliser avec notre presse confédérale : Ensemble, NVO...

→ Mobiliser au départ des réseaux sociaux. Un emplacement doit être réservé sur le site de la CGT www.cgt.fr au sein duquel les initiatives territoriales devraient être communiquées.

Nos axes d'action 2

Il s'agit de :

→ Mobiliser en proximité à partir de nos contacts et des liens construits avec les salariés des petites entreprises, dans nos permanences syndicales des Unions Locales et des Professions ;

→ Mobiliser tous les conseillers du salarié qui sont sensibilisés, par leurs contacts, aux problèmes et revendications des salariés des TPE ;

→ Mobiliser à partir des listes électorales transmises : téléphoner, écrire, parler, interpellier nos connaissances pour les inviter à voter. Une grande campagne est prévue au niveau confédéral. Des moyens financiers sont prévus pour la propagande. Ces informations sont à préciser. Ces axes de communication vont se croiser avec le matériel spécifique dédié aux salariés concernés par la Fédération ;

→ Mettre à disposition, avec nos réseaux internet, des bureaux de vote pour aider au vote électronique ;

Les travailleuses, les travailleurs des petites entreprises voteront CGT

Nous obtiendrons un bon résultat si toute la CGT s'implique dans cette élection qui a l'importance d'un scrutin prud'homal. Celle-ci ne pourra être un succès sans qu'un travail ne soit mené avec l'interprofessionnel sur le territoire. Cette campagne doit être celle de l'ensemble de la CGT interprofessionnelle. L'enjeu pour le secteur du bâtiment est majeur. Il est important au niveau de la représentativité dans les Commissions paritaires nationales (CPN).

Il importe de mobiliser pour cette élection les 670 000 adhérents de la CGT et les 19 000 adhérents de la Fédération et de la profession du Bois et de l'Ameublement.





Spécial

Journée d'Etude TPE



Francis **ANTOINE**

Francis **ANTOINE**

Merci à Régis KOPEC pour cette présentation. Je rappelle que le document Power Point sur lequel elle s'appuie est disponible et peut être modifié selon les besoins.

Jean Christophe **SENEZ**

J'indique que, pour la région de Colmar, l'ensemble des courriers partant des UD et UL porte le logo des élections à venir. Je souhaite savoir si les apprentis de 2^e année dans les CFA seront amenés à voter, même s'ils intègrent une entreprise. Je souhaite par ailleurs que les informations mises à disposition par la Fédération soient disponibles au format électronique.

Francis **ANTOINE**

Je vous rappelle que les participants à cette journée d'étude ont reçu, dans leur pochette, la communication fédérale relative aux élections TPE ainsi que le journal confédéral consacré à cette échéance.

Jean-François **COCHELIN**

Je souhaite savoir si les sigles seront reproduits en couleur dans le cadre du vote sur sigle.

Francis **ANTOINE**

Je voudrais rappeler l'importance de ces élections. Il est crucial que toute la CGT se mette en œuvre. Nos professions représentent environ 40 % des salariés dans l'artisanat et les petites entreprises. Nous sommes concernés à ce titre mais nous le sommes aussi parce que nous côtoyons quotidiennement des salariés des TPE, ne serait-ce que lorsque nous nous rendons dans nos commerces. Dans le département du 77, un collectif a été mis en place au niveau de l'interprofessionnel. En région parisienne, le travail a débuté. Nous avons réaffirmé, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 18 avril, l'importance de faire connaître cette campagne à nos élus et mandatés qui sont proches du terrain. Nous avons pris quelques décisions, parmi lesquelles la publication d'un tract que je vous ferai passer pour que vous puissiez l'adapter à vos secteurs. Il rappelle ce que sont les élections, présente les grilles de salaires TP et bâ-

25 Avril 2012

timent et rappelle les dates importantes pour les salariés. Il mentionne également les adresses des USC. La question principale est de savoir comment nous allons toucher les salariés concernés par ces élections. Nous avons travaillé sur un ciblage qui concerne les chantiers de finition et les sous-traitants. Nous avons également décidé de cibler les gares de la région parisienne où nous nous rendrons tôt le matin. Nous allons par ailleurs cibler à Paris les quartiers où se tiennent des chantiers de construction où nous nous rendrons avec les US. Nous proposons également de tenir des permanences dès que la liste électorale sera connue et durant la période de contestation qui est prévue par la loi. Les salariés des TPE pourront venir à la rencontre de la CGT vérifier s'ils sont inscrits. Nous leur indiquerons comment contester le cas échéant. Nos permanences se prolongeront durant la période du vote.

Yves GAUBY

Nous avons déjà tenu, au niveau de notre UD, deux ou trois réunions dédiées à la préparation de cette élection. Nous avons créé un collectif au niveau du département nommé « Collectif élections TPE ». Un plan de travail a été défini qui reprend les temps forts de la période électorale, de mai jusqu'au scrutin. Nous devons tout d'abord aller rencontrer les apprentis du CFA de Perpignan. Durant la période estivale, nous allons diffuser les revendications de la CGT. Nous avons envisagé à ce titre de passer au-dessus des plages avec un avion ou un ULM. Le lancement de la campagne va être donné le 29 septembre, jour de la fête de l'UE départementale. Une conférence de presse sera organisée, en même temps que sera donné le coup d'envoi de la campagne qui se tiendra sur des dispositions identiques à la campagne prud'homale. Une estafette sera tenue à disposition des camarades de septembre au jour des élections sur les zones où les salariés travaillent. Un de nos camarades, au niveau du département, siège au sein d'un CPRIA. Il a tenté en vain de se procurer auprès des artisans les coordonnées des salariés qui travaillent avec eux. Nous allons réitérer notre démarche auprès de la CCI, mais nous sommes confrontés, pour ce faire, à une question de coût. Je souhaite savoir à quel moment nous pourrions associer à ce sigle le nom du candidat.

Yves GAUBY





Spécial

Journée d'Etude TPE



José **BALBOA**

Francis **ANTOINE**

Le principe de cette élection est que l'on vote par sigle : le nom des candidats n'est pas communiqué.

José **BALBOA**

Je précise que, pour la région parisienne, notre AG s'est tenue le 18. Nous avons rappelé à cette occasion que l'enjeu consiste à s'adresser aux salariés concernés par le prochain scrutin.

La présentation qui nous a été faite parle d'une élection unique depuis 1936. Cela signifie-t-il que les salariés de l'artisanat votaient avant cette date ? Je considère qu'il y a une confusion sur ce sujet.

Le travail que nous devons réaliser pour préparer les prochaines élections est le même que celui que nous menons au quotidien. Il est soumis à des contraintes et des délais dont nous ne sommes pas maîtres. Il s'agit d'utiliser au mieux nos capacités militantes pour mener une campagne qui doit, au final, contribuer au calcul de la représentativité de chaque OS. La campagne pour les TPE doit être menée par le plus grand nombre de nos syndicats. Elle doit s'appuyer sur nos outils et structures syndicales afin de démultiplier chacune de nos initiatives.

Il a été décidé :

- D'affiner les données professionnelles ;
- De rencontrer chacune de nos bases ;
- De mettre en place avec elles la participation et le suivi des initiatives ;
- D'inscrire les initiatives dans un calendrier interprofessionnel ;
- De proposer une distribution en gare pour lancer la campagne en mai et juin ;
- D'être présents aux Parcs d'exposition en région Île-de-France et, plus particulièrement, à celui de la Porte de Versailles ;
- De faire parvenir à l'UD et aux UL un jeu de matériel spécifique aux TPE pour la profession ;
- De fixer avec les UL un calendrier qui nous permet de nous inscrire dans les initiatives, avec une tournée de chantier environ une fois par semaine ;

25 Avril 2012

→ De se joindre à la région « *construction* » pour s'adresser aux jeunes des CFA ;

→ De voir dans quelles conditions nous pouvons diffuser notre information sur les plateformes professionnelles des matériaux ;

→ De veiller à ne pas rater les dates imposées par le calendrier.

La région parisienne a des moyens humains en suffisance mais manque par contre de moyens financiers. Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'assurer les dépenses liées à la production du matériel de communication.

J'ai vu qu'un matériel de communication a été diffusé par la CGT du Morbihan. José BALBOA présente un petit dépliant cartonné accompagné d'un stylo. Je crois que le prix de revient de ce dépliant est d'à peine 1 euro.

Je demande si des moyens financiers peuvent être insufflés dans cette élection afin que chaque département ou région puisse assurer la production de ce type de matériel et le remettre aux salariés dans les chantiers ou dans les gares.

L'Union départementale de Paris organise une journée de rencontres le 9 mai, avec les Fédérations de l'Agroalimentaire, des Sociétés d'Étude, du Commerce, de la Chimie, de la Construction et du Spectacle notamment. Il s'agit de construire un plan de travail intergroupes.

Christian BLICQ

L'introduction qui a été faite démontre bien la nécessité de réussir cette opération de représentativité. Je crois que le plan de travail fédéral doit avoir la même ambition. De nombreuses actions vont être menées dans différentes régions de France pour atteindre cet objectif. Nous avons cependant l'expérience des élections prud'homales où certaines zones ne sont pas couvertes, bien que l'on ait le sentiment que l'activité y est forte. La Fédération devrait se doter pour cette opération d'un véritable collectif de militants chargé d'impulser et de suivre de manière hebdomadaire le plan de travail avec les USC. Le plan de travail doit envisager la manière de travailler avec les isolés. Il est nécessaire de noter leurs coordonnées si ceux-ci viennent s'inscrire. ...

Christian **BLICQ**





Spécial

Journée d'Etude TPE



... José a noté qu'il faut occuper les espaces que sont les foires d'exposition. Je serai personnellement présent à Intermat à Rennes en octobre. Quelques retraités participent à cette journée d'étude. Ces derniers peuvent être sollicités pour se rendre sur le terrain et y mener des discussions.

Serge **GIRAUD**

Dans le Calvados, si nous ne comptons que sur la construction et sur l'USC, nous risquons fortement de laisser de nombreux salariés de côté par manque de forces vives. L'ensemble de la construction est effectivement concerné.

Un collectif interprofessionnel est déjà en place dans notre département. J'y siége avec Jean-Louis KOZIK. Nous avons déjà eu 4 réunions, auxquelles les UL ont été associées. L'UD chapeaute l'ensemble de la campagne qui concerne la construction, le commerce et de nombreux autres secteurs d'activité.

Une lettre a été envoyée à chaque adhérent du département. Cette élection est effectivement l'affaire de toute la CGT mais aussi de tous les syndiqués.

J'ai personnellement participé avec un camarade à une réunion des retraités, bien que je sois encore un actif, afin de passer le message aux retraités.

Nos revendications parlent des mêmes droits pour tous. Je rappelle à ce sujet que l'Action logement, que l'on appelait auparavant le 1 % logement, est actuellement en cours de négociation. Une des propositions de la CGT consiste à ce que les salariés des entreprises de moins de 20 salariés bénéficient eux aussi de ce dispositif.

Pour le département du Calvados, je siége au CA régional des CFA. Je demanderai personnellement lors de la prochaine réunion la mise à disposition, dans les CFA, d'ordinateurs dans une salle réservée, afin que les apprentis puissent voter de manière électronique. Je rappelle que le vote par correspondance, comme il a eu lieu pour les élections prud'homales, est complexe et peut entraîner la nullité de nombreux bulletins.

Nous avons également prévu d'aller devant le CFA du bâtiment ainsi que devant le CFAI (*Centre de formation des Apprentis de l'Industrie*).

25 Avril 2012

Régis KOPEC

Je précise que tous les salariés qui travaillent ou ont travaillé au sein d'une TPE en décembre 2011 et ont été inscrits sur une liste URSSAF, quoi qu'il leur soit arrivé depuis, seront invités à voter.

Je crois que les sigles seront en noir et blanc pour les documents papier. J'ignore si les sigles seront en couleur dans le cadre du vote électronique. Nous devons interroger à ce sujet le secteur confédéral.

Je rappelle que le vote par sigle n'est pas associé à des noms de candidats. La CGT n'était pas favorable à ce système qui a cependant été adopté.

Je rappelle que ce vote va contribuer à l'audience de la CGT pour la représentativité syndicale dans les branches professionnelles ainsi qu'au niveau national. Il n'y aura pas d'élus dans les entreprises de moins de 10 salariés. Je rappelle toutefois que les délégués des CPRIA auront une légitimité au niveau de la représentation syndicale.

Nous devons nous servir du résultat de ces élections et de l'audience qu'elles représentent pour faire respecter le dialogue social dans les CPRIA.

José BALBOA

Je rappelle que j'ai posé la question des moyens.

Régis KOPEC

Au niveau fédéral, nous avons pris l'initiative de réaliser des tirages en de nombreux exemplaires et d'éditer des flyers. Il n'y a cependant pas de budget fédéral spécifique aux élections. Des demandes peuvent néanmoins être adressées à la Confédération où un budget est prévu, pour les élections TPE comme pour l'artisanat. Je vous invite à vous adresser au niveau de l'interprofessionnel pour monter un dossier de demande de financement des actions que vous envisagez de mener. Ceci doit être réalisé au niveau des UD.

Francis ANTOINE

Je confirme, comme vient de le dire Régis KOPEC, qu'il existe un budget au niveau confédéral. Les demandes de financement se font par l'intermédiaire des UD. Des budgets sont également mis en place dans les régions. ...





Spécial

Journée d'Etude TPE



Patrice **KISIEL**

... Je m'interroge sur le fait que nous ayons intérêt à introduire une demande globale portée par la Fédération.

Je rappelle à l'intention de José que 1936 correspond à la mise en place des délégués du personnel. Des élections prud'homales ont par ailleurs eu lieu à cette époque.

André **HILDENBRAND**

Nous avons mis en place, au sein de notre département, un tractage devant les CFA en mai et procédé au recensement des CFA concernés. Nous avons sollicité les UL concernées pour réaliser le tractage avec une personne du collectif. Nous avons également proposé d'écrire à la direction des CFA afin de sensibiliser et informer les apprentis sur le sujet des élections au sein des TPE avant l'échéance du scrutin. Nous avons décidé de rencontrer les apprentis à partir de septembre.

Nous avons demandé à introduire un tract dans les exemplaires du journal « Vosges Ouvrière » adressés aux syndiqués.

Nous avons introduit une demande de financement pour l'achat d'une banderole spécifique.

Nous mènerons de septembre à décembre, des actions publicitaires au niveau de notre département. Ces actions seront reliées par les UL pour des tractages commerciaux effectués le samedi.

Patrice **KISIEL**

Je voudrais savoir si les salariés qui sont invités à voter pourront se faire défendre par un syndicat en cas de besoin. Pourrons-nous les assister ?

René **DE FROMENT**

Au sujet du matériel, nous avons en stock à la cave des exemplaires de la Convention Collective du Bâtiment/Artisanat. Ce matériel peut être utilisé. Cette Convention Collective prévoit qu'un salarié de l'artisanat peut, à sa demande, se faire assister par un représentant d'une organisation syndicale, pas uniquement dans le cadre de l'entretien préalable. Ceci est sans rapport avec l'élection et le salarié peut y avoir recours qu'il ait voté ou non.

En écho aux propos de Régis KOPEC, je dirais que nous sommes, au niveau de la Fédération, dans

25 Avril 2012

le cadre d'une loi que nous avons souhaitée mais qui n'est pas celle que nous aurions voulue. Je rappelle que nous étions favorables à une loi sur la représentativité. Celle qui a été votée n'est pas tout à fait conforme à nos souhaits. Nous voulions par ailleurs une loi sur la représentation des salariés de l'artisanat. Celle qui a été votée ne correspond pas du tout à ce que nous souhaitons, non du fait de l'UPA (*Union Professionnelle des Artisans*) mais du fait du MEDEF qui s'est opposé à notre point de vue. En effet, la possibilité d'avoir une représentation des salariés a été exclue à la demande du MEDEF. J'espère que nous pourrons apporter des modifications à cette loi à l'issue des élections présidentielles.

Je profite de ma prise de parole pour excuser **Laurent DIAZ**, du collectif artisanat, qui était occupé aujourd'hui.

Je rappelle que les élections perturbent les examens qui se tiennent dans les CFA. Il faut agir rapidement auprès des apprentis pour être sûrs de les toucher. Un tract spécifique a été réalisé sur le sujet des élections. Des livrets spécifiques à l'artisanat du BTP sont également disponibles et peuvent être distribués aux apprentis. Il est important que nous travaillions avec l'interprofessionnelle pour toucher la plus grande proportion des salariés. Le 16 mai, une action est organisée à Clermont-Ferrand, avec un bus dont le financement est assuré avec la Fédération du Commerce. Il sera présent un matin sur le parking du CFA. Je rappelle que la CGT poursuit l'objectif de réaliser, pour ces élections, un score de 50 % pour nos professions. Nous pensons qu'il est possible d'atteindre ce résultat. La CGT est perçue comme étant LE syndicat, au sein des petites entreprises. Par ailleurs, il existe dans la construction une tradition en faveur de la CGT. 50 % est le seuil qui nous permettra de dénoncer des accords auxquels nous sommes opposés. Cette affirmation doit être nuancée puisque les résultats de ces élections seront cumulés à ceux de l'ensemble des entreprises, pour mesurer la représentativité de la Fédération. Nous avons prévu d'intervenir sur les zones artisanales. La Confédération a fourni des listings qui indiquent le nombre des salariés de la construction inscrits par commune. Ces documents, qui donnent des chiffres de 2009, permettent néanmoins de cibler les lieux stratégiques.

René **DE FROMENT**





Spécial

Journée d'Etude TPE



Patrick **MERCY**

Patrick **MERCY**

Je considère que, sur les listings, les intitulés des colonnes ne sont pas explicites.

Francis **ANTOINE**

L'ordre des colonnes a été inversé par la Fédération. De ce fait, la 1^{ère} colonne indique bien le nombre de salariés de la construction inscrits par commune.

Patrick **MERCY**

Pour ce qui nous concerne, nous débutons notre campagne vendredi 27 avril, avec la participation de l'UD. Une caravane a été aménagée et nous allons procéder à des prises de parole sur des lieux représentatifs de l'artisanat. Nous avons également décidé de nous rendre dans un lotissement pour aller à la rencontre des salariés de l'artisanat et de la construction. Nous procéderons à des col-lages dans le mois à venir.

Nous avons par ailleurs réservé un emplacement à la fête des retraités du département.

Je pense que le support proposé par José est un matériel intéressant à distribuer.

Michel **DIAMANTIS**

Sur 68 000 apprentis du Bâtiment qui sont dans nos établissements, 55 000, à peu près, sont dans l'artisanat. Ils constituent notre cible directe.

Pour joindre les apprentis, il faut se rendre dans les CFA à plusieurs reprises. Cependant, il faut savoir qu'un grand nombre d'établissements n'organise plus d'examens parce que les évaluations se font par le biais de contrôles continus qui se déroulent toute l'année et se terminent dans le courant du mois de mai. Il y a donc priorité absolue à joindre rapidement les jeunes qui vont bientôt quitter les CFA. Quoi qu'il en soit, les apprentis doivent être touchés avant la fin mai.

Les jeunes présents sont constitués pour 1/3 d'apprentis de 1^{ère} année qui ne voteront pas. Les jeunes en préparation d'un BP (Brevet professionnel) qui ont déjà un contrat de travail en 2011 sont concernés par ces élections.

Le tract destiné aux apprentis doit être adapté aux particularités de leur situation. Je précise à ce sujet que les apprentis n'ont pas les mêmes grilles de salaire que les autres salariés et que leurs grilles

25 Avril 2012

varient d'un département à l'autre. Ces éléments doivent être pris en compte.

Je confirme que de nombreux ordinateurs sont disponibles dans les CFA. Je crois toutefois que la Fédération devrait écrire au CCCA pour demander qu'une information soit faite en direction des apprentis et que les ordinateurs soient mis à disposition durant les 15 jours du vote. Cette période de 15 jours est d'ailleurs insuffisante parce que la rotation des apprentis se fait sur trois semaines.

J'ignore quel pourra être l'impact d'un courrier adressé par la Fédération au CCCA, si toutefois celle-ci accepte de le faire. Cette perspective ne nous empêche pas de nous adresser, dans chaque région, à la nouvelle association régionale pour effectuer la même demande. Il me paraît nécessaire que cette demande soit relayée par les administrateurs dans les établissements.

Le personnel des CFA n'a pas le droit, a priori, de distribuer des tracts aux apprentis, même à l'extérieur des locaux. Par contre, rien ne l'empêche de se rendre dans le CFA voisin pour le faire. Je vous recommande fortement de procéder de cette façon et je peux vous donner des références utiles à ce sujet.

Je gère pour le syndicat les moyens électroniques de propagande. Vous pouvez par conséquent me communiquer les éléments que vous désirez faire passer auprès de nos camarades.

Ibrahim HOUBIRI

Dans notre région, le travail a été mis en place depuis un an déjà. Nous effectuons des visites auprès de chantiers spécifiques chaque jeudi, afin de rester au contact des salariés. Ces derniers témoignent de leur satisfaction à rencontrer la CGT sur le terrain. Ceci est le signe que nous ne sommes pas assez présents sur le terrain, bien que notre présence y soit appréciée.

Il n'est pas facile de se mobiliser tous les jeudis et de renouveler l'information que nous diffusons. Nous disposons heureusement pour cela d'information utile dans les Aplombs notamment.

Il est nécessaire de faire connaître aux salariés de l'artisanat l'importance de ces élections par rapport à la représentativité. De nombreux messages ont été communiqués par écrit mais il faut se livrer à des échanges directs qui nous permettent de dialoguer de façon plus argumentée. ...

Michel **DIAMANTIS**





Spécial

Journée d'Etude TPE



Ibrahim **Houbiri**

... Je choisis personnellement toujours l'heure du déjeuner pour m'adresser aux salariés, répondre à leurs questions et parler avec eux de l'action syndicale de la CGT.

Je souligne que, en tant que salariés d'EIFFAGE, nous n'allons plus sur les chantiers une fois que le gros œuvre est terminé. D'autres salariés prennent notre relais et nous pouvons nous adresser à eux, d'autant plus facilement que nous avons la possibilité d'accéder aux chantiers.

Dominique **Guimonet**

Vous pouvez vous rendre dès maintenant sur les chantiers pour mobiliser les salariés, pour y distribuer des tracts et expliquer l'enjeu des élections à venir.

Christian Blicq a suggéré tout à l'heure la création d'un collectif permettant de réaliser le suivi des actions menées sur le territoire. On connaît par expérience l'efficacité du travail des collectifs et cette proposition me semble pertinente. N'oublions pas que, si la gauche l'emporte à l'issue des élections du 6 mai, nous devons nous battre pour la reconnaissance de nouveaux droits, parmi lesquels la mise en place de CHSCT dans les entreprises de moins de 10 salariés.

J'ajoute que je n'ai pas confiance dans le vote par informatique qui peut laisser la place à des fraudes.

Joël **Ellen**

Je souligne malgré tout qu'une formule du tract ne me convient pas, parce que je considère qu'il n'est pas productif qu'une OS entre en conflit avec une autre OS. Il est préférable à mon sens d'expliquer à quoi sert le vote que de se diviser. Il est également nécessaire d'expliquer ce que nous entendons par la représentativité.

J'ajoute que la formule qui indique « *pourquoi ce vote est important* » constitue une attitude défensive qui ne me semble pas judicieuse. Nous devons rappeler que l'objectif des 50 % n'a pas fonction à empêcher de mauvais accords mais à obtenir de bons accords.

Par ailleurs, lorsque nous demandons « *un plus pour l'activité syndicale spécifique dans les TPE* », je considère qu'il s'agit là de l'activité même de la

25 Avril 2012

CGT. Je rappelle que nous devons mener la campagne pour ces élections avec les moyens militants qui existent. Le plan de travail doit s'adapter aux réalités de terrain de nos organisations syndicales.

Je suis administrateur au sein de l'organisme gestionnaire régional des CFA en région PACA. Nous avons décidé, dans les Bouches du Rhône, de ne pas ignorer les CFA qui ne relèvent pas du CCCA. Nous avons échangé avec le collectif jeunes de notre UD pour décider de la manière d'aller à la rencontre des apprentis dans les CFA interprofessionnels ou de l'Éducation nationale et d'y distribuer le tract construction.

Les votes ont lieu du 28 novembre au 12 décembre. Nous devons organiser des permanences dans nos US pour aider les salariés à voter. Peut-être faut-il aussi réfléchir à nous déplacer avec des ordinateurs et des clés 3G pour faciliter le vote. Si des salariés nous donnent leur code pour voter, je crois que nous ne devons pas nous gêner pour le faire, d'autant que d'autres procéderont sans doute de cette façon.

J'insiste pour que nous retravaillions le contenu qui constitue un point important.

Laurent **TABBAGH**

Ces élections constituent un enjeu important par rapport à la représentativité et aux négociations qui sont menées au sein des organismes paritaires au niveau national. Je vous rappelle que les conventions collectives, les accords prévoyance, les accords santé, l'emploi, la formation professionnelle, la pénibilité, les accords GPEC et les salaires de certaines branches sont négociés au sein de ces instances. Les élections à venir décideront du poids de la CGT dans ces négociations et dans les procédures d'opposition aux accords.

Les salariés concernés par ces élections sont à 40 % employés dans le secteur du bâtiment. Il s'agit de 600 000 salariés qui travaillent sur nos chantiers dans la sous-traitance. Il faut se rendre sur ces lieux, avant d'aller dans les boulangeries ou à la sortie des bouches de métro.

Les moyens se trouvent dans les grands groupes. Il va falloir mutualiser nos forces à ce niveau parce que c'est là que se trouve notre priorité.

Dominique **GUIMONET**





Spécial

Journée d'Etude TPE



Karim **ELJIHAD**

Jean-Louis **KOZIK**

Je précise que, dans l'abréviation CPRIA, le « I » signifie interprofessionnelle. Il n'y a donc pas de négociations de branche dans les CPRIA. Le « A » signifie artisanat. Cela suppose que nous devons également nous occuper des salariés de ce secteur, sans nous limiter à ceux qui sont occupés dans les entreprises de moins de 11 salariés.

J'ajoute qu'il est nécessaire de diffuser dans les CFA durant le mois de mai.

Karim **ELJIHAD**

Je suggère que, dans le flyer, un espace soit laissé libre afin d'y apposer les tampons locaux.

Je m'interroge sur la fréquence à venir des élections.

Francis **ANTOINE**

Elles se produiront tous les 4 ans.

Karim **ELJIHAD**

Nous devons garder à l'esprit que des outils doivent être mis en place pour accueillir les syndiqués locaux. Nous devons également penser à mettre en œuvre une stratégie de syndicalisation construction.

Je partage la conviction qu'il est nécessaire de mener un travail sur les chantiers pour aller à la rencontre des salariés et leur expliquer les enjeux des élections, y compris sur le long terme. J'indique que les camarades du Commerce qui font partie du CE de leur Fédération peuvent associer leur action à celle du bus Commerces et Services qui va sillonner la France. J'ajoute qu'il y a maintenant quelques apprentis dans les lycées.

Je termine en indiquant que nous devons nous donner les moyens d'organiser des journées de mobilisation, en plus du travail au quotidien sur les chantiers et du travail de formation de nos militants.

Laurent **MARZAT**

Je considère qu'il aurait été préférable de commencer par une communication nationale plutôt que par une communication départementale. Il

25 Avril 2012

est difficile de s'adresser aux salariés des TPE, lorsqu'ils sont en présence de leur employeur. La communication nationale apporterait un gain de notoriété à ces élections. J'aurai aimé moi-même m'appuyer sur un support national avant de diffuser l'information localement. Des affiches en 4 x 3 avec des mots simples me semblent être un bon moyen de communication, à la suite duquel nous pouvons réaliser du tractage sur le plan local.

José **BALBOA**

Je rappelle que, de 1936 à 2012, de nombreuses avancées ont eu lieu dans le secteur de l'artisanat. En 1985, un accord a été négocié entre les organisations syndicales et la CAPEC. Il garantissait le droit pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés à bénéficier des journées de formation économique, sociale et syndicale. En 1992, un avenant à cet accord prévoyait que les salariés des petites entreprises puissent, par le mandat d'une OS, participer aux réunions paritaires. Ces salariés bénéficiaient d'une protection quasiment équivalente à celle des délégués du personnel. En 1994, un autre avenant a permis la création de l'association nationale paritaire qui collecte l'argent et gère le fameux 0,15 % qui est distribué par l'UPA aux professions et à l'interprofessionnelle. Les élections à venir se tiendront tous les 4 ans. Notre objectif est que, à partir de décembre 2012, la CAPEB accepte de faire avancer cet accord qui a été modifié par différents avenants. Le but est de créer des instances représentatives du personnel dans les petites entreprises. Nous avons devant nous 4 ans pour l'atteindre. Les seuls qui pourront mener la campagne d'ici à 2012 sont nos élus au sein des entreprises.

Laetitia **ANGELI**

En région Pyrénées, une réunion s'est tenue le 11 avril à l'initiative du Comité régional. La construction, les organismes sociaux et le commerce étaient représentés. Tous les secrétaires d'UD présents étaient totalement conscients des enjeux des élections relatifs à la représentativité pour l'ensemble du salariat, aux négociations de branche et à la prud'homie. ...

Laurent **MARZAT**





Spécial

Journée d'Etude TPE



Laetitia **ANGELI**

... Un article paru dans l'UL CGT en 2010 intitulé « Élus ou désignés pour la prud'homie ? » faisait déjà état des enjeux sur ce sujet. On y découvre que « *l'élection des conseillers au suffrage universel par les salariés et les employeurs n'est plus qu'une option parmi d'autres, allant d'un collège de grands électeurs à une désignation par les pouvoirs publics, sur proposition des organisations syndicales, en fonction de leur représentativité* ». Cet article souligne le fait que les élections ne concernent pas uniquement les salariés de l'artisanat mais l'ensemble des salariés. Des actions interprofessionnelles doivent être mises en place en ce sens. Certaines expériences intéressantes sont menées dans les régions. En Tarn et Garonne, une caravane a été installée sur les marchés. Un tract a été publié à destination des salariés embauchés par les particuliers employeurs. Nous pouvons diffuser ce support également autour de nous.

Le bus Commerces et Services dont Karim a parlé passe peut-être dans votre ville. Nos actions peuvent se greffer sur les dates de passage de ce bus qui cible généralement les centres ville.

Arezki **LOUNIS**

L'USC 06 est membre du collectif départemental au sein duquel nous participons à la préparation des élections. Une caravane va être mise en place avec des véhicules sérigraphiés. Nous avons prévu de nous rendre dans des zones qui ont été ciblées pour leur activité artisanale et commerciale. Une tournée des chantiers du département est prévue. L'USC a prévu un envoi de SMS ainsi qu'un mailing après les congés d'été. L'information relative aux élections TPE a été placée en page de garde de notre site internet. Elle renvoie au site confédéral. Les salariés peuvent y prendre connaissance du déroulement des élections et télécharger des documents d'information.

Brigitte **ROOS**

Je crois qu'il faut inscrire sur un tract la manière dont les salariés des TPE pourront vérifier s'ils sont inscrits sur les listes et comment contester s'ils ne le sont pas.

25 Avril 2012

Je crois qu'il est important de rappeler que ces élections sont pour les salariés. Je n'ai pas lu cette information sur les documents que j'ai vus.

Francis ANTOINE

Le tract distribué en région parisienne indique que les salariés peuvent vérifier au sein de nos permanences s'ils sont bien inscrits sur les listes électorales. Les salariés eux-mêmes peuvent récupérer ces listes moyennant paiement. De telles permanences peuvent être organisées dans les structures départementales. Brigitte a raison de rappeler que cette information doit être insérée sur le tract.

Nous avons également choisi de rappeler le calendrier sur le tract.

Nous allons veiller, dans mon département, à avoir des encarts dans les principaux journaux. Nous interpellons toutes les UL pour qu'elles recensent tous les syndiqués des entreprises de moins de 11 salariés. Nous allons par ailleurs établir un document qui répertorie les coordonnées de tous les salariés de ces entreprises, même s'ils ne sont pas syndiqués. Nous allons tenter de mener ces actions également au niveau de la région.

Je rappelle que les élections dans les TPE rentrent dans le cadre de la loi sur la représentativité du 20 août 2008. Nous parlons aujourd'hui des TPE mais les élections dans les entreprises de moins de 11 salariés vont aussi avoir leur importance. Vous savez qu'un organisme est chargé de gérer les résultats des élections. Les OS doivent vérifier si les résultats que cet organisme produit sont exacts. Elles sont en charge d'interpeller les employeurs le cas échéant.

Je vous rappelle que la représentativité concerne toute l'entreprise. J'insiste sur ce point parce que nous sommes fortement représentés dans le premier collège (ouvriers et employés), alors que nous ne le sommes que plus faiblement au niveau des second et troisième collèges. Nous devons changer notre manière de travailler en direction des second et troisième collèges parce que nous risquons de perdre en représentativité si nous ne sommes pas présents en leur sein.

Brigitte ROOS





Régis Kopec

Ces élections ont un caractère unique. C'est effectivement la première fois que nous votons sur un sigle.

L'enjeu principal est la représentativité de la CGT. Nous devons en faire prendre conscience aux salariés, de la même manière que nous leur expliquons que nous nous battons pour la reconnaissance de droits nouveaux.

Nous savons que ces élections sont importantes au niveau des branches et au niveau national.

Le second enjeu à ne pas négliger est celui de la syndicalisation et de l'organisation des salariés des TPE. Nous connaissons la difficulté d'organiser les salariés de ces entreprises où il n'y a pas d'IRP. Toutefois, avec les moyens dont nous disposons au niveau de la Fédération et les statuts particuliers de nos syndicats locaux de la Construction, du Bois et de l'Ameublement, nous pouvons aujourd'hui organiser les salariés de ces entreprises. Nous pouvons développer une vie syndicale de qualité et créer des rapports de force dans ces entreprises pour que ces salariés puissent faire valoir leurs droits et en obtenir de nouveaux.

Nous ne sommes aujourd'hui pas correctement représentés dans ces entreprises. Les salariés qui ont déroulé l'ensemble de leur carrière professionnelle en leur sein témoignent de la difficulté que ces environnements représentent lorsqu'ils tentent de se faire entendre ou de faire valoir leurs droits. Nous pouvons les aider, nous pouvons les organiser et cela doit être le fil rouge de la campagne.

L'opportunité de ces élections et la dynamique qui se sera développée pour les mettre en place doivent nous servir de tremplin pour aller plus loin en direction de ces salariés. Je rappelle que la campagne à venir est une campagne

interprofessionnelle où la Fédération s'est engagée à s'intégrer pleinement.

J'engage les camarades qui n'ont pas été invités à participer à des réunions au sein de leur UD à s'inviter eux-mêmes à celles-ci. Interpellez tous les groupes de travail qui se mettent en place !

J'entends que de nombreuses initiatives se mettent en route au niveau fédéral ou interprofessionnel ou en lien avec la campagne confédérale. Je considère que toutes les initiatives sont bonnes. Elles participeront toutes à ce que nous menions une campagne de qualité. Je pense que nous devons nous lancer sérieusement dans cette campagne dès le mois de septembre et nous disposerons de tout le matériel pour cela, qu'il soit fédéral ou confédéral.

Nous allons récupérer le tract sur les CFA et vous le transmettre dans une version électronique pour que vous puissiez le modifier si besoin.

Je rappelle que la culture syndicale est peu développée dans les petites entreprises. Nous devons nous adapter au discours des salariés qui y travaillent, ainsi qu'à leur fonctionnement. Nous devons répondre à leurs attentes si nous voulons qu'ils s'intègrent dans la CGT. Il n'est pas forcément facile de changer nos habitudes à ce propos.

L'Aplomb spécial campagne va sortir prochainement. Des banderoles restent disponibles. Elles sont normalement réservées aux régions. Nous allons tâcher d'en mettre une à disposition de chaque UR. Je vous rappelle que nous tenons à votre disposition le carnet des salariés de l'artisanat et des petites entreprises qui est un document confédéral. Nous avons également un livret pour les apprentis des CFA dans le BTP. La convention collective de l'artisanat et du bâtiment est disponible.

25 Avril 2012

L'article 7 de cette convention stipule clairement que « *en cas de litige grave, tout ouvrier pourra se faire accompagner d'un délégué syndical qui, sur sa demande, sera reçu par l'employeur en présence d'un représentant du syndicat auquel ce salarié appartiendra. Cette demande devra être formulée au moins 24 heures à l'avance et faire mention de son objet* ». Aujourd'hui, les salariés de l'Artisanat et du Bâtiment sont donc représentés syndicalement.

Je pense que nous allons rappeler sur le site fédéral les différentes initiatives qui ont été présentées aujourd'hui. Ces informations pourront remonter à la Confédération. Il serait en effet intéressant que ces initiatives soient partagées.

Le 2 mai se tiendra une réunion du Collectif Confédéral des TPE. J'y ferai état de notre avancement sur le sujet des élections. Le Collectif confédéral de l'artisanat et le Collectif jeunes devraient publier prochainement un livret confédéral sur les apprentis.

Vous savez qu'il existe aujourd'hui un collectif artisanat au niveau de la Fédération où du matériel spécifique est en préparation pour les salariés du bâtiment et les apprentis.

Un groupe de travail est créé au niveau de la Fédération. Les secteurs revendicatif, vie syndicale, communication et le collectif artisanat y travaillent ensemble. Ce groupe de travail est chargé d'impulser la campagne. Il peut, notamment, interpellier le CCCA pour que les moyens d'un vote électronique soient mis à disposition dans les CFA.

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Il est intéressant d'échanger sur nos actions.

Le document Power Point va être mis à votre disposition.

Régis KOPEC





Spécial

Journée d'Etude TPE

Matériel syndical

→ Aux Syndicats
→ Aux U.R.C.B.A.
→ Aux U.S.C.B.A.

Montreuil, le 1 juin 2012

Chers Camarades,

La première quinzaine de novembre est dédiée à notre Fédération. Les élections professionnelles sont une responsabilité syndicale. En plus de nos divers mandats, il est essentiel de mener une action qui vous aide à réaliser vos projets. Vous avez entre les mains un dépliant qui est réalisé pour novembre 2011, du à un relais fédéral. Nos relais fédéraux tiennent à vous aider dans vos projets. Nous espérons l'avoir donné quelques éléments de salutations.

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois et de l'Ameublement n° 46 Décembre 2011

Casa 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Boîte aux lettres (journal) - construction

APLOMB Spécial Elections TPE avec 3 dépliant coordonnés



→ Aux membres de la C.E.F./ C.F.C.
→ Aux Secrétaires des U.R.C.B.A.
→ Aux Secrétaires Généraux des Syndicats

Montreuil, le 6 février 2012

Chers Camarades,

Vous avez en main les deux Comptes Rendus de la C.B.A. pour mieux comprendre les spécificités des salariés de l'ameublement dans ce secteur.

La première n° 33 reprend le compte rendu de la C.B.A. pour mieux comprendre les spécificités des salariés de l'ameublement dans ce secteur.

La deuxième n° 35 « Spécial Artisanat » de la C.B.A. pour mieux comprendre les spécificités des salariés de l'ameublement dans ce secteur.

Ces deux publications sont complémentaires, elles doivent être lues ensemble. Prochainement sera édité un **AploMB spécifique aux élections** destiné aux salariés de notre champ fédéral. Recevez, Chers Camarades, nos salutations fraternelles.

FNSCBA Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois et de l'Ameublement n° 33 Novembre 2011 0,46 euro

Casa 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. 01 48 19 10 00 - Boîte aux lettres (journal) - construction@cgt.fr - Site

L@ Com Fédérale Colloque Artisanat Spécial Artisanat



25 Avril 2012

AFFICHES

Spéciales
Elections TPE
60x80 à coller
A3 pour afficher
Autocollants à distribuer

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS
GAGNER DES DROITS : VOTONS POUR LA CGT
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 2012

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS
GAGNER DES DROITS : VOTONS POUR LA CGT
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 2012

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS
GAGNER DES DROITS : VOTONS POUR LA CGT
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 2012

CALENDRIER
2012/2013

SPECIAL
ELECTIONS TPE



Calendrier Stylo

Spécial Elections TPE
à diffuser



Navigation: BRANCHES PROFESSIONNELLES, NOS ACTIVITES, NOTRE ORGANISATION, ACTUALITES

TOUTES LES PUBLICATIONS

L'ALPINE	LES JOURNÉES CHÛT 23 & 24 OCTOBRE 2012
LES VOIES	SE SYNDCALISER
MATÉRIEL SYNDICAL	STAGES FORMATION

Nouveau site
de la Fédération
à consulter



VEOLIA ENVIRONNEMENT, CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DES TERRITOIRES

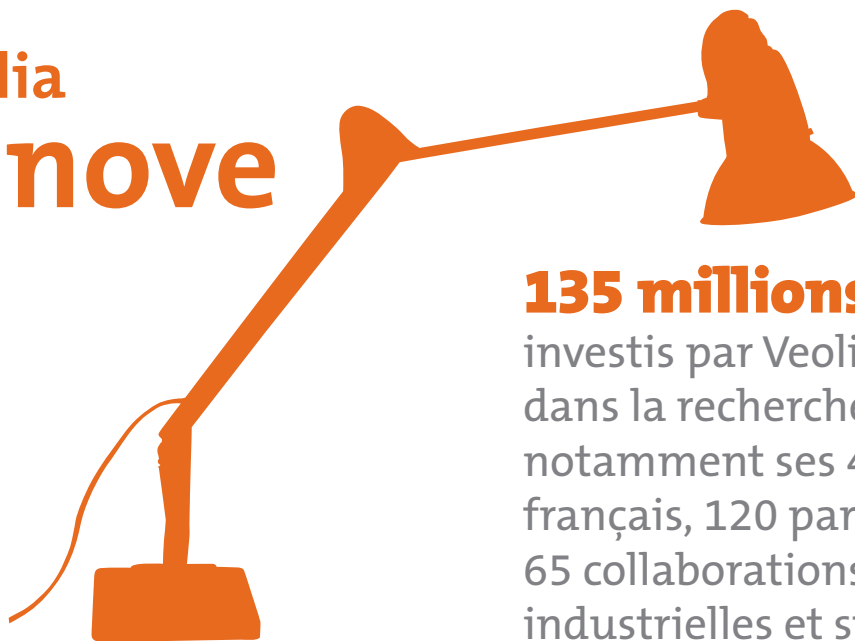
En France, Veolia réinjecte

96%

de ses recettes
dans l'économie
et **investit 1,1 milliard**
d'euros par an.



Veolia
innove



135 millions d'euros sont
investis par Veolia chaque année
dans la recherche et l'innovation, à travers
notamment ses 4 centres de recherche
français, 120 partenariats académiques,
65 collaborations avec des entreprises
industrielles et start-up.